

Exportation de fruits et légumes frais

Lors de l'exportation de fruits et légumes frais, le contrôle de la qualité est obligatoire conformément au contrat passé avec l'Office fédéral de l'agriculture. La responsabilité du contrôle incombe à Qualiservice Sàrl. Chaque envoi doit avoir été contrôlé par un inspecteur de Qualiservice. La démarche suit à cet effet l'ordonnance (CE) No 1580/2007. Les contrôles de Qualiservice sont reconnus par les pays de l'UE. Les noms et signatures spécimens des inspecteurs de Qualiservice sont déposés à Bruxelles.

Le formulaire „certificat de conformité“ des inspecteurs de Qualiservice ne sont remplis que lorsque la marchandise est conforme avec la norme et qu'elle peut être libérée pour l'exportation.

Pour l'exportation dans des pays de l'UE, ce sont les normes CE qui sont applicables.

Produits	Procédé	Attestation de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> • Pommes • Kiwis • Salades, chicorée frisée et scarole • Pêches, nectarines • Poires • Fraises • Poivron-légume • Raisins de table • Tomates • Agrumes 	<p>Soumis à une norme UE spécifique de commercialisation</p> <p>→ doivent être affectés à une classe commerciale et sont contrôlés en conséquence.</p> <p>Normes: www.ble.de</p>	<p>Est établie, si la marchandise est conforme avec les exigences (Cl, Extra, I ou II, selon indication)</p>
<p>• Tous les autres fruits et légumes frais: là, il y a 2 possibilités, au choix de l'entreprise:</p>	<p>a) <u>pas</u> de marquage de classe commerciale</p> <p>→ contrôle selon la norme générale UE de commercialisation.</p>	<p>Est établie, si la marchandise est conforme avec les exigences de la norme générale de commercialisation. Dans la case 10 un trait (--) est tiré sous la classe de qualité.</p>
	<p>b) marquage d'une classe commerciale (seulement possible pour des produits pour lesquels une norme UNECE existe):</p> <p>→ contrôle selon la norme UNECE.</p> <p>Normes UNECE, aussi en français: http://www.unece.org/trade/agr/standard/fresh/FFV-Standards.htm</p>	<p>Est établie, si la marchandise est conforme avec les exigences de la norme CEE-ONU. Mention de la classe de qualité dans la case 10.</p>

Des produits qui sont soumis à une norme spécifique de commercialisation et d'autres qui sont contrôlés soit selon la norme générale de commercialisation ou selon la norme CEE-ONU, peuvent figurer sur la même attestation de contrôle.



Qualiservice GmbH
Belpstrasse 26
Postfach
CH-3001 Bern
Tel. 031 385 36 90
Fax 031 385 36 99
info@qualiservice.ch
www.qualiservice.ch

Les produits suivants sont soumis soit à une norme UE spécifique ou à une norme UE générale et ne doivent de ce fait pas être contrôlés: autres champignons que ceux de multiplication, câpres, amandes amères, amandes, noisettes et noix sans la coque et pignes, safran.

Marchandise d'industrie

La marchandise d'industrie n'a plus besoin d'attestation de contrôle, mais doit, sur la base des papiers d'accompagnement (bulletin de livraison, factures, suivant la possibilité également le marquage des conteneurs/emballages), pouvoir être clairement identifiée comme marchandise destinée à l'industrie. Sur demande, nous n'établissons plus cette attestation.

Re-Export

- Origine de la marchandise dans un Etat membre de l'UE: même procédé que pour origine Suisse.
- Autre origine: Qualiservice ne peut pas établir d'attestation de contrôle.

Berne, le 1^{er} mai 2017 Si

Q:\Qualiservice\Geschäftsbereiche\Export\Vorgehen Kontrolle ab 2017_Info für alle_F.doc